

DEPARTEMENT DU TARN

---

COMMUNE DE TREBAS LES BAINS  
81340

---

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21/08/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un août à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Trébas-les-Bains, sous la présidence de Madame Christine ROBERT, Maire de Trébas les Bains.

**Présents** : Mme Christine ROBERT, M. Joël IMBERT, Mme Ghislaine RUGEN, Mme Patricia BOUSQUET, M. Michel CASTANHEIRA, M. Albert FABRE, M. Benjamin MARIETTA, M. Rémy MARTY, M. Gérard PAULHE.

**Absents excusés** :

**Absents représentés** : M. Charly ESPITALIER représenté par Mme Christine ROBERT

**Secrétaire de séance** : M. Gérard PAULHE.

---

Date de la convocation : 11/08/2025

Date d'affichage : 11/08/2025

Nombre d'élus : 10 - En exercice : 10 - Présents : 9 - Votants : 10

---

**Début de séance : 20 h 31.**

**1 - Approbation des procès-verbaux des séances des deux conseils précédents :**

Procès-verbal de la séance du 30/06/2025 :

Approuvé :	<input type="checkbox"/> OUI	Voix pour :	<input type="checkbox"/> 10
		Voix contre :	<input type="checkbox"/> 0
		Abstention :	<input type="checkbox"/> 0

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 05/07/2025 :

Approuvé :	<input type="checkbox"/> OUI	Voix pour :	<input type="checkbox"/> 10
		Voix contre :	<input type="checkbox"/> 0
		Abstention :	<input type="checkbox"/> 0

## 2 – Délibération sur la répartition du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Trois possibilités s'offrent à la Commune :

1 – Conserver la répartition de droit commun,

2 – Opter pour la répartition basée sur un effectif de 574 habitants, ce qui représenterait un montant pour 2026 de 7366 €,

3 – Choisir la répartition libre. Dans ce cas, la Commune propose un montant qui peut être de zéro euros.

La Communauté de Communes VAL81 n'ayant fait part d'aucun besoin spécifique, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la troisième possibilité pour un versement de zéro euro.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :

OUI

Voix pour :

10

Voix contre :

0

Abstention :

0

## 3 – Délibération sur la validation de la dissolution du SIAVT (Syndicat d'aménagement de la vallée du Tarn) :

Le SIAVT ayant rempli les missions qui lui ont été confiées et atteint les objectifs fixés, il n'est plus nécessaire de le maintenir actif. Le Conseil syndical, par délibération n°2025/8 du 14 avril 2025, a décidé de procéder à la dissolution du SIAVT. Il conviendra ensuite de liquider les biens, droits et obligations du Syndicat et répartir le solde entre les communes membres au prorata de leur participation.

Il est demandé aux communes membres de délibérer sur le principe de dissolution du Syndicat.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de dissolution du SIAVT.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :

OUI

Voix pour :

10

Voix contre :

0

Abstention :

0

## 4 – Délibération pour autoriser le Maire à signer le bail du nouveau restaurateur pour l'établissement « La Source » ainsi que tous les documents s'y rapportant :

Le bar-restaurant « La Source » devant changer de propriétaire, un nouveau bail doit être établi à son nom : Monsieur Pierre-Luc VOISIN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer ce nouveau bail ainsi que tous les documents actuels et futurs s'y rapportant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :

OUI

Voix pour :

10

Voix contre :

0

Abstention :

0

## 5 – Délibération fixant le prix de la location du restaurant « La Source » :

Pour l'établissement du nouveau bail du bar-restaurant « La Source », le Conseil municipal doit fixer le montant du loyer Hors Taxes qui sera demandé au nouveau propriétaire du fonds.  
Le loyer proposé et retenu par le Conseil municipal est de : 700,00 € HT

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :       Voix pour :   
Voix contre :   
Abstention :

## 6 – Délibération de mise à disposition de la licence IV pour le nouveau restaurateur :

Afin de permettre le fonctionnement normal de l'activité bar-restaurant pour compter du début novembre en principe, il est nécessaire de mettre à disposition du nouveau restaurateur la licence IV, ce qui lui permettra de couvrir les derniers mois de l'exercice 2025.  
Pour l'exercice 2026, il appartiendra au restaurateur d'en effectuer la demande courant décembre 2025 pour être soumise au vote du Conseil municipal. Cette dernière démarche est à renouveler chaque année.  
Il est proposé au Conseil municipal de mettre à disposition du nouveau restaurateur la licence IV pour couvrir la fin de l'exercice 2025 pour compter de la date de signature du bail.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :       Voix pour :   
Voix contre :   
Abstention :

## 7 – Décision modificative relative aux travaux du bâtiment « La Source » :

Une reprise rapide du bar-restaurant « La Source », nous impose de revoir le calendrier de remise en état de ce bâtiment et donc son financement.  
Deux « urgences » apparaissent : la réfection de la terrasse en étage pour régler les problèmes d'infiltration d'eau et celle du toit.  
Les travaux seront réalisés par étapes. Dans un premier temps réalisation de l'étanchéité de la terrasse par la création d'un appentis pour un montant estimé à 15000 €.  
Dans un second temps le remplacement de la toiture qui se fera, pour bénéficier de conditions atmosphériques favorables, courant premier semestre 2026 et sera incluse au budget de cet exercice.  
Pour financer la première partie de ces travaux ainsi que ceux du point 8, il est proposé d'effectuer une réduction de crédits de l'opération 200 du montant nécessaire.  
**Décision modificative :**  
BI-D – 23 – 231 - Opération 200 « Aire de camping-car » : réduction de 25000 €  
BI-D – 23 – 231 - Opération 197 « La Source » : ouverture de 25000 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :       Voix pour :   
Voix contre :   
Abstention :

## 8 – Demande de M. Pierre-Luc VOISIN d'aide financière et de prise en charge de travaux :

Par courriel du 28 juillet 2025, Monsieur Pierre-Luc VOISIN nous fait part de la demande suivante :

### Texte du courriel :

« Bonjour,  
Je fais suite à notre réunion de mercredi soir, dès le lendemain j'ai demandé des devis aux artisans locaux pour la peinture, la climatisation à un menuisier et à un plaquiste.  
Les travaux vont être plus importants que prévu.  
Pour que nous réussissions l'ouverture qui se fera sûrement début novembre je vous demande avant la rédaction et la signature du nouveau bail de nous aider en me divisant par deux le montant du loyer pour une période d'un an et en prenant en charge la rénovation du plafond qui s'effondre au niveau des réserves qui sont due aux infiltrations des pluies par la terrasse qui n'est plus étanche.  
>>>> Dans l'attente d'une réponse de votre part veuillez agréer mes salutations les plus sincères.  
M. VOISIN Pierre-Luc »

L'étanchéité de la terrasse étant prévue au point 7, il reste à financer la reprise du plafond.

Il est proposé au Conseil municipal la prise en charge par le budget communal de la reprise du plafond qui se monterait à 10000 €.

Pour la demande de diminution du loyer principal de moitié il est proposé au Conseil municipal d'accorder, pour une période d'un an à compter de la date de signature du bail une diminution de moitié du loyer principal hors taxe soit un montant facturé de 350 € HT mensuels pour cette première année du bail.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :**

Travaux plafond :

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="10"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

Diminution du loyer sur une période d'une année :

Approuvé :	<input type="text" value="OUI"/>	Voix pour :	<input type="text" value="10"/>
		Voix contre :	<input type="text" value="0"/>
		Abstention :	<input type="text" value="0"/>

**9 – Délibération de déclassement des parcelles place du Tailleur de domaine public en domaine privé :**

Suite au rachat par les propriétaires concernés des parcelles de terrains situées Place du Tailleur et initialement occupées illégalement, il convient d'opérer une régularisation de positionnement de ces parcelles par leur transfert du domaine public à celui du domaine privé.

Il est proposé au Conseil municipal de déclasser ces parcelles de « Domaine public » en « Domaine privé ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a :*

Approuvé :

OUI

Voix pour :

10

Voix contre :

0

Abstention :

0

Clôture de la séance à : 21 h 43

Monsieur Gérard PAULHE  
Secrétaire de séance



Madame Christine ROBERT  
Maire de Trébas les Bains



